



LE TOUR DU LAC

Bulletin mensuel
d'information

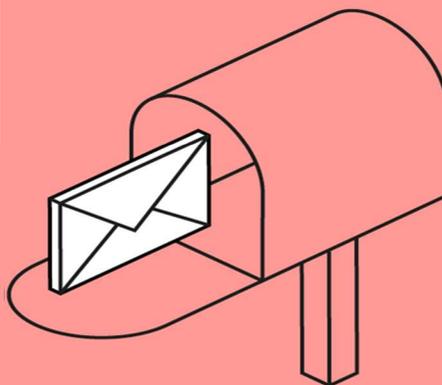
Municipalité de Lac-Édouard

Volume 19 numéro 9

54 jours avant les élections municipales

Septembre 2025

**Élections municipales
du dimanche 2 novembre**



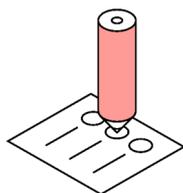
Demande de vote par correspondance

Dernier jour pour faire une demande : le mardi 21 octobre

Dans ce numéro :

| | |
|--|----|
| 54 jours avant les élections municipales | 1 |
| Calendrier des activités à venir | 2 |
| Élections municipales du 2 novembre: dates importantes à retenir | 3 |
| Station de lavage et barrière à la rampe de mise à l'eau | 4 |
| Signal cellulaire à Lac-Édouard | 5 |
| Semaine de la sécurité ferroviaire | 6 |
| Publicité Xplore | |
| Vidanges des fosses septiques (rappel) | 7 |
| Lingettes vs Toilette (rappel) | |
| Chronique l'Avertisseur | 8 |
| Mieux récupérer & composter nos matières | 9 |
| Coordonnées de la Mairie | 10 |
| Dates des assemblées municipales pour l'année 2025 | |
| Condoléances | |

Vote par correspondance



Pour les électeurs non domiciliés :

- Dernier jour pour faire une demande : 21 octobre
 - Transmission des bulletins : jusqu'au 23 octobre
- Retour des bulletins : au plus tard le 31 octobre à 16 h 30

À Lac-Édouard, ce sont les postes de mairesse ou maire et de six conseillères ou conseillers qui seront à combler.

Les postes de conseillères ou conseillers correspondent à des sièges : numéro 1, 2, 3, 4, 5 et 6. Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent donc l'associer à un siège.



Calendrier des activités à venir

Septembre 2025

Légende :  Collecte des ordures ménagères et des matières recyclables.

| dimanche | lundi | mardi | mercredi | jeudi | vendredi | samedi |
|--|---|--|----------|-------|----------|--------|
| | |  9 Conseil municipal 18 h | 10 | 11 | 12 | 13 |
| 14 |  15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 |
|  Du 15 au 21 septembre, c'est la semaine de la sécurité ferroviaire | | | | | | |
| 21 |  22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 |
| 28 |  29 | 30 | | | | |



À compter du 22 septembre, vidange des fosses septiques (voir p. 7)

| dimanche | lundi | mardi | mercredi | jeudi | vendredi | samedi |
|---------------------|---|--|----------|---|----------|--------|
| Octobre 2025 | | | 1 |  2 Conseil municipal 18 h | 3 | 4 |
| 5 |  6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 |
| 12 | 13 Fête de l'Action de Grâce Mairie fermée |  14 | 15 | 16 | 17 | 18 |



Selon le Code municipal, le Conseil doit tenir une séance ordinaire à chaque mois. (Le 2^e mardi du mois, selon le calendrier établi pour l'année 2025). Cependant, lors d'une année d'élection générale, il ne peut la tenir à moins d'un mois de la date des élections. **Voilà pourquoi la séance ordinaire aura lieu le jeudi 2 octobre au lieu du mardi 14.**



Cueillette des ordures ménagères, SVP, veuillez respecter le poids maximal de votre sac à déchets, sinon, il ne sera pas ramassé. Placer vos sacs dans une poubelle.

POIDS MAXIMAL
DE 6,8 KG / 15 LBS

Élections municipales du 2 novembre : dates importantes à retenir

Voici les dates cruciales que tous les électeurs doivent connaître pour exercer pleinement leur droit de vote.

Inscription sur la liste électorale

Propriétaires non domiciliés : Si vous possédez une propriété dans notre municipalité sans y être domicilié, vous avez reçu un avis vous informant de votre droit d'être inscrit sur la liste électorale. Notez que pour l'élection 2025, si vous étiez inscrit lors de la dernière élection (2021), votre inscription demeure valide, ainsi que, le cas échéant, vos demandes de vote par correspondance ou procuration.



Date limite importante : Le **dimanche 28 septembre** constitue le dernier jour pour recevoir les demandes d'inscription des électeurs non domiciliés avant le dépôt de la liste électorale. Après cette date, ces demandes devront être présentées à la commission de révision.

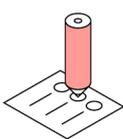
Période de candidatures

La période pour déposer une déclaration de candidature débutera le lundi 22 septembre (sur les heures de bureau) et se terminera le vendredi **3 octobre de 9 h à 16 h 30**. Les candidats élus sans opposition seront proclamés le même jour.

Commission de révision

Vérifiez votre inscription ! La commission de révision permettra aux électeurs de vérifier leur inscription ou de faire corriger des erreurs sur la liste électorale. **Dates de révision** : le mardi 14 octobre de 8 h à 11 h et le jeudi 16 octobre de 16 h à 20 h. Cette période vous permettra de présenter une demande si votre nom n'apparaît pas sur la liste électorale ou si des corrections sont nécessaires.

Vote par correspondance



Pour les électeurs non domiciliés qui veulent voter par correspondance :

- **Dernier jour pour faire une demande** : le mardi 21 octobre
- **Transmission des bulletins** : Jusqu'au jeudi 23 octobre

Retour des bulletins : Au plus tard le vendredi 31 octobre à 16 h 30

Vote par anticipation

Le **dimanche 26 octobre de 12 h à 20 h** au centre communautaire, 195, rue Principale. Une excellente option si vous ne pouvez pas vous présenter le jour du scrutin.

Vote le jour du scrutin

Le **dimanche 2 novembre 2025, de 10 h à 20 h** au Centre communautaire de Lac-Édouard, 195 rue Principale, à la salle communautaire au rez-de-chaussée. **N'oubliez pas d'apporter une pièce d'identité !**



Préparatifs finaux

Le **mardi 21 octobre** : Dernier jour pour recevoir une demande de vote itinérant (pour les électeurs qui ne peuvent se déplacer). Le vote par itinérance se fera le lundi 27 octobre entre 9 h et 12 h.

Pierre Arseneault, président d'élection

.....

Station de lavage et barrière à la rampe de mise à l'eau

Le Conseil municipal a pris la décision l'hiver dernier de protéger le lac Édouard contre les espèces exotiques envahissantes. **Pour ce faire, il a décidé de rendre obligatoire le lavage de toutes les embarcations dans le cas où elles ont navigué sur d'autres plans d'eau.**

Monsieur Jean Bernier, conseiller municipal, et monsieur Richard Lapointe, chargé de projet, nous ont informés que les travaux préparatoires relatifs à ces deux projets devraient être terminés sous peu.

**PROPAGEZ LE MESSAGE
PAS LES PLANTES!**



Au cours du mois de septembre, les deux compagnies retenues, soient Lexoh et Ozero, seront sur place pour l'installation de ces deux équipements : station de lavage au garage municipal et barrière à la rampe de mise à l'eau du Parc Grégoire-Descarreaux. Une fois leur travail terminé, ils procéderont à des tests de fonctionnement.

Au printemps 2026, tout sera fonctionnel! Les citoyens de Lac-Édouard disposeront d'une carte RFID ([Radio Frequency Identification](#), ou identification par radiofréquence) leur permettant d'ouvrir la barrière pour mettre à l'eau leur embarcation ou pour la sortir et ce, gratuitement. Toutefois, si leur embarcation a navigué sur un autre plan d'eau, ils devront eux aussi laver cette dernière avant sa mise à l'eau.



Les visiteurs, quant à eux, devront obligatoirement laver leur bateau afin de pouvoir ouvrir la barrière et mettre leur embarcation à l'eau.

Ce magnifique projet, permettant de préserver la qualité de notre lac, a été rendu possible grâce au programme TECQ (taxe sur l'essence et contribution Québec) de nos deux gouvernements.

De ce fait, il n'en coûtera pas un sou aux citoyens de Lac-Édouard

Il y a quelques années, la SAMBBA (Société d'Aménagement et de Mise en valeur du Bassin de la Batiscan) est venue faire l'inventaire des espèces exotiques envahissantes dans le lac Édouard.

Bonne nouvelle ! Il n'y avait aucune plante exotique envahissante. Voilà pourquoi il est important de laver les embarcations avant de les mettre à l'eau.

**Continuons à protéger
notre magnifique plan d'eau !**



Signal cellulaire à Lac-Édouard

Après de nombreuses années d'attente, un réseau cellulaire est maintenant en fonction à Lac-Édouard. En effet, le vendredi 29 août dernier, le ministre de la Cybersécurité et du Numérique, monsieur Gilles Bélanger, a annoncé l'activation de 11 nouveaux sites cellulaires en Mauricie lors d'une conférence de presse, dont les deux tours de Lac-Édouard.

Pour l'occasion, il était accompagné de la députée de Lavolette-Saint-Maurice, madame Marie-Louise Tardif, du représentant de Vidéotron, monsieur Jean B. Péladeau, vice-président et chef de la direction marketing ainsi que de monsieur Éric L'Heureux, président et fondateur d'ECOTEL, les opérateurs cellulaires.



Vidéotron procédera bientôt à l'ouverture d'une boutique aux Galeries La Tuque afin de faciliter l'abonnement cellulaire à Vidéotron.

En effet, j'ai pu constater que mon téléphone cellulaire, doté d'une carte SIM de Bell Mobilité, ne fonctionne pas sur ce nouveau réseau, sauf pour les appels d'urgence. Il en est de même pour les abonnés de Telus et Rogers. Quoiqu'il en soit, un ami de Laval, Jean-Paul Bertrand, qui a un chalet à Lac-Édouard et qui est un abonné Vidéotron, m'a confirmé qu'il captait très bien le réseau mis en place dernièrement à Lac-Édouard.

Les cartes SIM de Vidéotron peuvent se connecter sur tous les réseaux 4G/5G du pays et partout dans le monde. Les gens peuvent migrer leur abonnement cellulaire chez Vidéotron et conserver leur numéro de téléphone, à la condition de s'abonner à Vidéotron avant d'annuler l'abonnement qu'ils ont avec leur fournisseur actuel. Une autre option est l'achat d'une eSIM FIZZ qui coûte quelques dollars par mois.

Moi, je vais m'abonner à Vidéotron, lequel offre des forfaits très intéressants. De ce fait, mon téléphone cellulaire va être opérationnel partout au Canada, aux États-Unis, dans le reste du monde et... à Lac-Édouard.

Larry Bernier, agronome,
Maire

.....

Semaine de la sécurité ferroviaire



C'est la Semaine de la
sécurité ferroviaire !

Du 15 au 21 septembre 2025

Découvrez comment vous pouvez contribuer à la
sécurité de votre collectivité :

Visitez cn.ca/securiteferroviaire

**Vous détectez
un danger ?**

Appelez la Police du CN
1 800 465-9239

Publicité : Xplore

CONNECT22

Votre détaillant de
la région De Lac-Edouard

**Internet
Pure Fibre à 100%
ULTRA-RAPIDE
jusqu'à 1000Mbps**

1-866-751-0562

Xplore™



Vidange des fosses septiques (rappel)

La vidange des fosses septiques des résidents permanents et des villégiateurs se fera à compter du lundi 22 septembre.

Les responsabilités des citoyens sont les suivantes :

1. Bien identifier le terrain en indiquant le numéro de lot ou le numéro civique sur le bord du chemin ;
2. Assurer le libre accès au camion à la fosse septique (barrière, clôture, corde à linge, etc.) ;
3. Dégager, déterrer et déboulonner (s'il y a lieu) les couvercles de la fosse septique ;
4. Aviser monsieur Daniel Bouvier, inspecteur municipal, au 819-653-2238, poste 5, si vous avez des consignes particulières (couvercles de fosse non visibles lors de la dernière vidange, entrée spécifique, endroit à éviter avec le camion, etc.) ;
5. Afin de localiser rapidement la fosse, veuillez identifier l'emplacement où elle se trouve (bâton, ruban, etc.).



Il est à noter que la Municipalité de Lac-Édouard agit en tant qu'intermédiaire et elle n'a aucune responsabilité envers les tiers.

Afin d'améliorer le rendement de votre fosse septique, nettoyez votre préfiltre. Un préfiltre peut être intégré à votre fosse septique dans le deuxième compartiment (vers le champ d'épuration) afin de prévenir le colmatage des dispositifs de traitement. Son installation suppose un entretien régulier selon les recommandations du fabricant afin d'éviter qu'il n'obstrue l'écoulement de l'eau vers le champ d'épuration.

En général, un nettoyage doit être effectué deux fois par année ou plus fréquemment lorsqu'une vérification visuelle laisse paraître un dépôt important sur les matériaux. Si celui-ci n'est pas effectué, il peut occasionner un retour d'eau vers la maison.

Pour effectuer l'entretien, tirez sur la cartouche du préfiltre (le port de gants protecteurs est conseillé pour les manipulations), nettoyez-la avec un jet d'eau claire au-dessus du premier compartiment.

Remettez ensuite la cartouche en place dans le préfiltre avant de remettre les couvercles de la fosse. Une opération simple, qui permet de prolonger la durée utile de votre système d'épuration des eaux usées et d'en accroître l'efficacité.

Lingettes vs Toilette ! (rappel)

Par ailleurs, pour protéger notre système des eaux usées du village, nous vous demandons de ne pas jeter de

lingettes dans les toilettes car elles bloquent les pompes du système de traitement des eaux usées.

Nous comptons sur votre collaboration,

 Pierre Arseneault,
Directeur général



Les lingettes se jettent à la poubelle, sinon je risque :

- ✗ de **boucher** les canalisations,
- ✗ de **détériorer** mon système sanitaire,
- ✗ d'avoir besoin d'une **intervention coûteuse**,
- ✗ de **polluer** l'environnement.

Chronique l'Avertisseur



Chauffez sans y passer !

Les feux de cheminée sont très souvent dus au manque d'entretien (ramonage) ou à un dégagement non respecté lors de son installation. Les conseils suivants vous aideront à éviter qu'un incendie ne survienne lors d'une période de chauffage.

Utilisation sécuritaire de votre appareil

- ✓ Faites installer l'appareil de chauffage ainsi que la cheminée par un professionnel.
- ✓ Faites ramoner la cheminée par un professionnel à toutes les cinq cordes de bois brûlées si vous utilisez beaucoup votre appareil. Sinon, au moins une fois par an, préférablement au printemps.
- ✓ Utilisez du bois de qualité et bien sec. Le bois vert augmente la formation de créosote.
- ✓ Brûlez du bois fendu en bûches de petites tailles. Elles brûleront plus proprement.
- ✓ Faites brûler peu de bûches à la fois.
- ✓ Faites entrer assez d'air dans la cheminée pour que les flammes soient vives, favorisant ainsi une combustion complète et causant moins de fumée.
- ✓ Évitez d'utiliser les bûches ou additifs en poudre conçus pour nettoyer les conduits de fumée. Ces produits ne permettent d'éliminer que 60 % de la créosote alors que les ramoneurs en retirent généralement de 75 % à 90 %.
- ✓ Évitez de mettre les vêtements ou autres matériaux inflammables sur le foyer ou près de celui-ci.

Entreposage des cendres

- ✓ Disposez des cendres dans un contenant métallique à fond surélevé.
- ✓ Conservez-les dehors, loin de tous les matériaux combustibles (plancher de bois, bac de poubelle ou revêtement extérieur combustible), car elles peuvent rester chaudes au moins une semaine et facilement enflammer votre résidence.



Protection des résidents



- ✓ Installez un avertisseur de fumée et un avertisseur de monoxyde de carbone (CO) dans le corridor, près des chambres à coucher pour éviter les intoxications au monoxyde de carbone.
- ✓ Installez un avertisseur de fumée à tous les étages de la demeure, incluant le sous-sol et vérifiez leur fonctionnement. Attention : Ils ont une durée de vie utile de 10 ans, après cette période, il faut remplacer les appareils.
- ✓ Possédez un extincteur portatif fonctionnel d'une capacité minimale 2A-10B : C.



N'hésitez pas à communiquer avec la division prévention du Service de sécurité incendie de Ville de La Tuque au 819-523-9797 pour obtenir des renseignements supplémentaires, bonne saison de chauffage !

Mieux récupérer & composter nos matières



Pour plus d'informations :

819 653-2238

info@lacedouard.ca

MIEUX RÉCUPÉRER & COMPOSTER NOS MATIÈRES

En réduisant le volume de vos matières résiduelles, vous contribuez à une réduction sur votre compte de taxes!

Mieux recycler et composter vos matières, c'est diminuer le tonnage du transbordement et c'est payant! Pensez-y!

En compostant vos matières organiques, vous réduisez aussi cette quantité de poubelles à traiter, ce qui réduit les coûts liés à la gestion des déchets.

SAVIEZ-VOUS QUE?

En 2024, le volume de matières résiduelles envoyé à l'enfouissement a augmenté de **24 %**.

Quoi mettre, ou ne pas mettre, dans le bac de récupération?

Contenants, emballages, imprimés. C'est tout.

Merci de rincer vos contenants

EXEMPLES DE CONTENANTS ET EMBALLAGES

- ✓ Contenant de produit d'entretien ménager
- ✓ Emballage, pot et contenant de produit alimentaire
- ✓ Boîte de carton
- ✓ Assiette et papier d'aluminium
- ✓ Emballage de mets à emporter et préparés

EXEMPLES D'IMPRIMÉS

- ✓ Journal et circulaire
- ✓ Enveloppe
- ✓ Feuille de papier
- ✓ Cahier

LES EXCEPTIONS

- Aérosols et emballages de protection en polystyrène : les apporter au point de dépôt de votre municipalité, si un tel lieu existe et si accepté. Se renseigner auprès de votre municipalité.



Matières refusées

- **Résidus domestiques dangereux** : Piles, bonbonnes de propane, ampoule, batteries automobiles, huile, pots de peinture
- **Matériel électronique** : Ordinateurs, téléviseurs, cellulaires, petits appareils électroménagers
- **Matières compostables** : Résidus de table, branches, mouchoirs, essuie-tout
- **Résidus de construction** : Bois, plancher, revêtement, gypse, béton, bardeaux d'asphalte, meubles
- **Autres** : Boyaux d'arrosage, lumières de Noël, pneus, vêtements, souliers, vaisselles, jouets, stores, cintres, tissu

Plusieurs de ces matières doivent être déposées à l'Écocentre : 1220, chemin des Pionniers, La Tuque (sans frais pour les citoyens de Lac-Édouard).

Municipalité de Lac-Édouard

195, rue Principale
Lac-Édouard
G0X 3N0

Téléphone : (819) 653-2238
Courriel : agente@lacedouard.ca

Heures d'ouverture du bureau municipal

Lundi au jeudi :
9 h à 12 h et 13 h à 16 h

Vendredi : Fermé



Retrouvez-nous sur le Web :
www.lacedouard.ca

Rédaction et mise en page du Tour du Lac :

Larry Bernier, maire
Rollande Lecours
Courriel : bernier.lecours@icloud.com

Collaboration :

Pierre Arseneault, directeur général
Sylvie Héon, adjointe administrative

Condoléances

Dernièrement, nous avons appris que madame Line Rioux est décédée le 15 août 2025.



Elle était la soeur de madame Hélène Rioux et de monsieur Réjean Rioux de Lac-Édouard.

Nous nous unissons à toute la communauté de Lac-Édouard pour offrir nos plus sincères condoléances à tous les membres de sa famille

DIRECTEUR GÉNÉRAL / GREFFIER-TRÉSORIER

Monsieur Pierre Arseneault
Tél. : 819-653-2238 / Poste 2 / Courriel : info@lacedouard.ca

Monsieur Larry Bernier / Maire

Tél. : 819-653-2238 / Poste 1

CHANGEMENT D'ADRESSE - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Madame Sylvie Héon, Adjointe administrative
Tél. : 819-653-2238 / Poste 9; Courriel : agente@lacedouard.ca

RÉCEPTION

Tél. : 819-653-2238 / Poste 8

INSPECTION MUNICIPALE - PERMIS DE CONSTRUCTION

Monsieur Daniel Bouvier, Inspecteur municipal

Tél. : 819-653-2238 / Poste 5

Courriel : inspection@lacedouard.ca

AGENTE DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Madame Jeannie Carrier

Tél. : 819-653-2238 / Poste 4; Courriel : adr@lacedouard.ca

COMPTABILITÉ

Tél. : 819-653-2238 / Poste 3

Courriel : comptabilite@lacedouard.ca

COMMIS DE BUREAU

Madame Nancy Bergeron

Tél. : 819-653-2238 / Poste 10



ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la prochaine assemblée régulière :

Le jeudi 2 octobre 2025 à 18 h

Bienvenue à toutes et à tous !

L'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances régulières pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Dates des assemblées municipales régulières Pour l'année 2025

Selon le Code municipal, le Conseil doit tenir une séance ordinaire à chaque mois (le 2^e mardi du mois selon le calendrier établi pour l'année 2025).

Cependant, lors d'une année d'élection générale, il ne peut la tenir à moins d'un mois de la date des élections.

Voilà pourquoi la séance ordinaire aura lieu le jeudi 2 octobre au lieu du mardi 14.

2 octobre

11 novembre

9 décembre

